

L'Adresse—M. Manly

• (1110)

Le libellé de ce passage m'inquiète. On parle des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils figurent dans la Loi constitutionnelle de 1982, mais on n'y dit pas qu'il s'agit des droits des autochtones. On laisse entendre que les engagements pris dans la Loi constitutionnelle de 1982 sont peut-être le reflet de la générosité du gouvernement du Canada. On n'admet pas qu'il s'agit là d'un droit fondamental pour les Canadiens.

Le discours du trône ne fait aucune allusion à un projet de loi sur l'autonomie politique des Indiens. Comme vous vous en souvenez peut-être, monsieur le Président, le gouvernement avait déposé un projet de loi à ce sujet au cours de la législature précédente. Cette mesure ne répondait pas à tous les besoins, mais au moins elle avait été déposée. Aujourd'hui, il n'en est plus question du tout. Je rappelle au gouvernement qu'au cours de la dernière législature, un comité tripartite avait étudié toute la question de l'autonomie politique des Indiens et avait conclu que c'était là la seule façon de régler le problème des Indiens.

Le comité a reconnu l'existence de trois approches de l'autonomie politique des Indiens et que les trois devraient être adoptées. Premièrement, la constitutionnalisation dont j'ai déjà parlé. Deuxièmement, l'approche bilatérale selon laquelle l'État traite directement avec les gouvernements des premières nations indiennes. Troisièmement, l'approche législative en vertu de laquelle le gouvernement fédéral adopterait une loi habilitante. Il n'en est pas question dans le discours du trône. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème fondamental qui touche les Indiens d'un bout à l'autre du pays, nous laisserons pour compte un des principaux groupes de la société canadienne.

Le discours du trône promet l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Notre parti en est ravi et nous attendons avec impatience le dépôt du projet de loi du gouvernement. Ce problème a assez duré et doit être résolu. J'espère que le gouvernement actuel n'imitera pas son prédécesseur, c'est-à-dire n'attendra pas à la dernière minute pour essayer de nous forcer à passer une loi inadéquate, sans que le comité ait le temps de l'examiner et sans que les Indiens directement visés aient l'occasion de présenter leurs instances.

Quand le gouvernement étudiera les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, j'espère qu'il écoutera ce que les Indiens ont à dire, qu'il s'agisse d'organismes nationaux indiens ou de la Native Women's Association of Canada.

Le printemps dernier, la NWAC et l'Assemblée des premières nations s'étaient presque entendues sur la façon d'aborder et de régler ce problème. Le gouvernement précédent a préféré ne pas tenir compte de ce consensus. J'espère que l'actuel gouvernement se montrera un peu plus attentif à cet égard.

M. McDermid: N'ayez aucune crainte là-dessus.

M. Manly: Le gouvernement prétend dégager un consensus dans certains domaines, certes, mais dans d'autres, il semble prêt à intervenir sans aucune forme de consultation et sans consensus. Je songe évidemment aux compressions et aux augmentations d'impôts qu'il compte mettre en œuvre, ce qui revient à soutirer de l'argent aux localités et à réduire les fonds en circulation; cette initiative aura pour effet de plonger l'économie nationale dans le marasme.

Je tiens à signaler que ces réductions ont été inspirées par l'idéologie du parti au lieu de correspondre à un plan bien précis. Nous l'avons découvert le 13 novembre dernier lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a interrogé le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) au sujet de la fermeture de l'Institut de technologie industrielle de Winnipeg. Quand le député a voulu savoir quelles analyses avaient été faites des retombées éventuelles de cette décision, le ministre a répondu qu'il n'y en avait pas eu, ajoutant qu'il s'agissait au fond d'une question de philosophie politique. Nous voudrions bien que cette philosophie politique soit à tout le moins un peu conforme à la réalité.

• (1115)

Fait curieux à noter, dans le document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada*, le ministre des Finances (M. Wilson) parle des besoins des petites entreprises. Voici ce qu'on y lit en partie:

Les moyens d'adapter les activités de recherche du secteur public aux besoins de la petite entreprise et la question plus générale de la diffusion rapide de la technologie dans le secteur des petites entreprises sont d'importants sujets à étudier. Nous devons examiner le rôle des centres technologiques financés par l'État et la possibilité d'entreprendre des efforts de recherche conjoints (secteur public et secteur privé) à l'échelle d'une industrie.

Or, on ne s'est guère penché sur le rôle de cet institut à Winnipeg. On s'est seulement contenté d'en fermer les portes.

Des analyses sur les conséquences de ces compressions ont été effectuées pour le compte du cabinet. Nous voulons en connaître les résultats en détail. Nous savons qu'il y aura des pertes d'emplois, mais nous en ignorons le chiffre exact. Le ministre des Finances a soutenu qu'il était peu important sur le plan statistique. Nous tenons à prendre connaissance de ces analyses. Nous voulons les porter à la connaissance des Canadiens afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes si ces chiffres sont effectivement peu importants. Nous ne le croyons pas, pour notre part, et nous exhortons le gouvernement à divulguer ces analyses et à laisser aux Canadiens le soin d'en décider par eux-mêmes. La semaine dernière, Informetrica Limited a annoncé que, par suite des compressions pratiquées par le gouvernement, quelque 50,000 emplois seraient appelés à disparaître.

Certaines réductions m'inquiètent particulièrement. Je songe tout d'abord à la réduction de 200 millions de dollars au titre de l'assurance-chômage par le biais de ce qu'on a appelé par euphémisme des entrevues plus rigoureuses. L'expression est intéressante en soi; or, dans la pratique, elle se traduira pour les chômeurs, les prestataires d'assurance-chômage, en tracaseries et en règlements de toutes sortes qu'il leur faudra subir avant d'avoir droit à ces prestations. Est-ce que c'est cela le nouveau consensus qu'essaie de dégager le gouvernement en ce qui concerne la répartition des avantages et des obligations? Selon moi, cette initiative imposera aux chômeurs une plus grande part du fardeau du chômage.

Il y a également une coupure de 175 millions de dollars au titre du Programme de développement industriel et régional. Ce sont pour la plupart des localités de catégorie 1 qui sont touchées. Elles n'auront plus droit à aucune aide pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation des usines. La Colombie-Britannique, qui vient au troisième rang pour le taux de chômage au Canada, n'a qu'une seule localité classée dans la catégorie 3: la moitié sont de la catégorie 2, et l'autre moitié de la catégorie 1. Nous ne recevons pas notre